MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

84/631 du 3/7/1984

(/_)ECRET N°_____/MME-SGMME portant titularisation et nomination au titre de l'année 1983 des Ingénieurs stagiaires de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Mines).

(/ISAS:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le réglement sur la solde des fonctionnaires;

DFP

Vu le décret n° 60-90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, des services Techniques;

Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n°62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchie des cadres créees par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

DGB

Vu le décret n°62-198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I;

Vu le décret n°63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

Vu le decret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

DCF

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre Chef du Couvernement;

Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret cadre n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

Vu le procès-verbal de la commission Paritaire d'avancement réunie en date du 23 Août 1983;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

D E C R E T E : .../...

ARTICLE 1er : Les Ingénieurs Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent sont titularisés et nommés au 1er échelon de leur grade, indice 830. ACC néant.

MM.	MAHOUNGOU Pascal	p.c. du 25.01.83	(DIRMINES)
	EDZANDZA Gabriel.....	p.c. du 25.01.83	(-"-)
	MAVOUNGOU Eugène	p.c. du 03.02.83	(SOCOFRAM)
	MILLAM Joachim	p.c. du 07.06.83	(-"-)
	MOUSSAVOU Aloise	p.c. du 25.03.83	(-"-)
	MERCIER Paul Christian Achille Oswald..	p.c. du 23.03.83	(D.E.C.)
	NASSAMBA François Gorgia	p.c. du 20.12.83	(DIRMINES)
	MBAMPE Philippe.....	p.c. du 23.08.83	(D.E.C.)
	MOUKIAMA Nathan Naphtal.....	p.c. du 23.01.83	(-"-)
	BITOKI Marcel.....	p.c. du 07.01.83	(D.G.I.)

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enrégistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 3 Juillet 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Mines et
de l'Energie

R. A D A D A.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

B. COMBO-MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

CORPC.....	1	SGCM/BC.....	3
DGTFP.....	2	DGI.....	2
DRP.....	2	INTERESSES.....	10
DGB (solde).....	3	DOSSIERS.....	4
Minifinances.....	1		
MIE.....	2		
SGEEE.....	2		